

Mandat comité sociétal

(version adoptée par l'AG de décembre 2021)

Raison d'être

- Être le garant de la réalisation de la finalité sociale de la coopérative : rendre l'alimentation durable accessible au plus grand nombre
- Le comité permet également
 - d'internaliser la fonction de commissaire au compte
 - d'avoir un mécanisme de "garantie" des valeurs dans une optique participative, en évitant une présence constante des "membres fondateurs".

Mandat

Le comité sociétal a un mandat de 2 ans et veille au respect de la finalité sociale, des principes de fonctionnement participatif ainsi qu'à la bonne gestion des comptes et des ressources financières.

Ses missions sont :

- 1) le contrôle de la bonne tenue des comptes de la coopérative
- 2) la réalisation d'un rapport annuel sur les finalités de BEES coop à annexer au rapport annuel du comité de coordination
- 3) un rôle proactif d'avis et de conseil. Le Comité sociétal est disponible pour émettre un avis sur tout type de décision (prise de parts dans d'autres structures,...). Il peut aussi, de sa propre initiative, émettre un avis.
- 4) le suivi des décisions prises en Assemblées générales et du travail du comité transversal + comité de coordination
- 5) veiller à être accessible pour l'ensemble des coopérateurs et coopératrices pour éclairer toute situation vécue comme problématique en lien avec les valeurs

Durée

2 ans, renouvelable 2 fois

Composition recommandée/profils nécessaires dans le comité:

Entre 3 et 5 membres avec une mixité de profils, incluant idéalement :

- 1) Capacité à vérifier les comptes
- 2) Expérience et vision historique de BEES (*par exemple : être (super)coopérateur depuis 2 ans, avoir été impliquée au minimum un an dans un comité par le passé - ne plus avoir de mandat en cours*)
- 3) Vision sur l'alimentation durable (producteur.trice.s; etc...)
- 4) Vision sur l'accessibilité sociale de la BEES (implication associative, ...)

Election

- Appel à candidature sur base du mandat à l'AG précédant l'élection et/ou par newsletter
- Élection par l'assemblée générale. L'ensemble des candidats sont présentés. L'ancien comité sociétal est invité à formuler une proposition de nouvelle équipe sur base des candidatures reçues et des critères ci-dessus.

Intéressé(e) ?

Envoie un e-mail à comitesocietal@bees-coop.be. Les membres actuels t'appelleront pour te donner plus de détails et en discuter.